

3919 ARRÊTONS LES VIOLENCES

Novembre 2019 - La lettre de l'État dans le Lot

NOMINATION : Mr Nicolas REGNY, nouveau Secrétaire Général de la préfecture du Lot



Par Décret du 3 octobre 2019, Mr Nicolas REGNY, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet du Doubs, a été nommé secrétaire général de la préfecture du Lot.

Âgé de 52 ans, M. Nicolas REGNY a pris ses fonctions dans le Lot le 4 novembre dernier, pour un premier poste de secrétaire général d'une préfecture. Il était entré dans le corps préfectoral en septembre 2014 comme sous-préfet de Clamecy dans la Nièvre. Nommé en parallèle sous-préfet par intérim de Cosne-Cours-sur-Loire à partir de décembre la même année, il garda la double casquette de sous-préfet d'arrondissement jusqu'en juillet 2017 où il fut nommé Directeur de cabinet du préfet du Doubs à Besançon.

Avant son entrée dans le corps préfectoral, M. Nicolas REGNY a suivi une carrière d'agent de l'administration d'État. C'est en 1994 qu'il a débuté à la préfecture de Loir-et-Cher à Blois respectivement sur des postes de protection de l'environnement puis de communication. Ensuite en l'an 2000 il est muté à Grenoble au cabinet. En 2003, il pris la direction du service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de l'Isère en 2004, jusqu'à sa nomination comme conseiller d'administration en 2011 sur le poste de directeur des services du cabinet du préfet de la Haute-Marne à Chaumont du préfet de l'Isère pour s'occuper de sécurité publique.

M. Nicolas REGNY est issu de l'institut régional d'administration (IRA) de Lyon et est détenteur d'une maîtrise d'administration économique et sociale (AES) de l'université de Lyon 2. Il est par ailleurs diplômé de l'Institut d'études politique de Lyon.

A la tâche depuis le lundi 4 novembre, nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle vie lotoise.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Les bons réflexes pour conduire en Automne-Hiver



Lorsque l'automne s'installe, les conditions de circulation sont plus délicates. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à adapter votre conduite.

En période automnale, les usagers de la route se trouvent souvent confrontés à de mauvaises conditions météorologiques, peu propices à une conduite sécurisée. La luminosité est globalement plus faible, quelle que soit l'heure de la journée. Tout l'environnement devient moins perceptible et notamment les piétons souvent vêtus de sombre, ou les cyclistes mal éclairés. La mauvaise visibilité due aux conditions atmosphériques (pluie, brouillard...) diminue la vigilance, accentue la fatigue et affecte sérieusement la capacité de réaction du conducteur.

L'environnement de la conduite

- Brouillard : le temps froid et humide peut générer du brouillard. Si c'est le cas, gardez vos distances et allumez vos phares antibrouillard.
- Distance de sécurité : si vous circulez sur des routes jonchées de feuilles mortes, soyez prudent et gardez ici aussi une distance de sécurité, surtout par temps humide.
- Feuilles mortes et humides : un freinage brusque sur une couche de feuilles mortes et humides peut facilement entraîner une glissade incontrôlable, prudence !
- Attention aux traversées de gibier : soyez attentifs aux panneaux qui indiquent la traversée d'animaux sauvages. Ralentissez, même en l'absence de signalisation, lors de la traversée de massifs forestiers.

[Retrouvez notre article ici.](#)

APPEL À PROJETS : Mobilisés contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et les discriminations anti-LGBT 2019-2020



La DILCRAH lance, de nouveau, cette année, un appel à projets locaux unique, « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » et « lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT ».

Doté de deux enveloppes de 1,8 million d'euros et de 500.000 euros pour l'année 2020, cet appel à projets vise à accompagner le plan national de lutte « contre le racisme et l'antisémitisme » d'une part et le plan national « contre la haine et les discriminations anti-LGBT » d'autre part.

Il est ouvert au 4 octobre 2019 et sera clos le 4 novembre 2019.

[Retrouvez toutes les informations ici.](#)

CONSULTATION CITOYENNE : Votez, exprimez-vous pour le Revenu universel d'activité



Le Revenu universel d'activité doit refonder le système d'aide sociale aux plus démunis et, en premier lieu, le simplifier pour le rendre plus lisible et plus équitable.

Il devra aussi lutter contre le « non-recours », c'est-à-dire ces aides sociales qui ne sont pas demandées, alors qu'elles pourraient aider les plus démunis. Enfin, il veut inciter à l'activité, avec un principe simple : chaque euro gagné par le travail doit se traduire par une augmentation du revenu disponible.

Le Revenu universel d'activité est un élément-clé de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, voulue par le Président de la République et pilotée par le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Sa création pose de nombreuses questions : qui doit le percevoir ? A quelles conditions ? Les jeunes de moins de 25 ans y auront-ils droit ? Devra-t-il être versé en fonction des ressources de la personne ou du couple ?

Sur la plateforme consultation-rua.gouv.fr, vous pouvez découvrir les propositions de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Vous pouvez voter et vous pouvez proposer vos propres idées.

Que vous soyez allocataire ou non, que vous perceviez une, plusieurs ou aucune aide sociale, **vous pouvez participer**. En effet, tout le monde est concerné par notre système de solidarité.

[Plus d'informations sur notre site.](#)

SOCIÉTÉ : Ce qui a changé au 1er novembre 2019



Menu végétarien à l'École, indemnisation chômage après démission, mutuelle à 1 €, revalorisation des retraites et de l'AAH, tabac... Découvrez les principaux changements effectifs au 1er novembre 2019.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) passe de 860 € à 900 € par mois

Parmi les nombreuses mesures concernant le handicap, le Gouvernement s'est engagé à revaloriser progressivement l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette aide financière aux personnes en situation de handicap était de 810 € par mois en 2017. Après une première revalorisation de 50 € en 2018, l'AAH est une nouvelle fois revalorisée de 40 € dès le 1er novembre 2019.

Revalorisation des pensions de retraite complémentaire du privé

Les anciens salariés du privé vont voir leur pension de retraite complémentaire Agirc-Arrco revalorisée de 1 %. En somme, la valeur de service du point de retraite a été définie à 1,2714 € et celle d'achat du point à 17,3982 €.

[Toute l'info ici.](#)

64 suspensions administratives du permis de conduire en octobre 2019



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Octobre 2019 :



Chiffres non consolidés

Pour participer, rendez-vous sur :
tabac info service
 le site + l'appli + le 39 89
Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Nous soutenons Moï(s) sans tabac.
 Parce qu'un mois sans fumer,
 c'est 5 fois plus de chances d'arrêter.
 En novembre, on arrête ensemble !

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.